

Patrick BOULTE

Vice-président de Solidarités nouvelles face au chômage (SNC)

L'accès des demandeurs d'emploi à la formation professionnelle

Solidarités nouvelles face au chômage rassemble plus de 1 200 bénévoles qui accompagnent en binôme chaque année plus de 2 000 demandeurs d'emploi et créent une centaine d'emplois solidaires, financés grâce à 2 600 donateurs individuels et à de nombreuses entreprises. Si, depuis 1985, l'association a accompagné plus de 20 000 demandeurs d'emploi, elle ne peut pas pour autant se targuer d'avoir une vision globale de leurs parcours qui ne sont connus que des seuls membres du binôme d'accompagnateurs affecté à chacun.

Épisodiquement, l'association fait l'objet de demandes d'aide de la part de demandeurs d'emploi, confrontés à des difficultés de financement de leur formation, cela dans un pays qui consacre 27 milliards d'euros à la formation professionnelle (chiffre 2006). C'est la raison pour laquelle nous nous sommes intéressés de longue date aux conditions d'accès des demandeurs d'emploi à la formation professionnelle. Nous avons eu le plus grand mal à le faire. Le thème était apparemment en déshérence ou les informations inaccessibles. Pour nous aider à constituer notre propre savoir, nous avons eu recours, en



2004, à une équipe d'élèves de Sciences-Po, qui, dans le cadre d'un projet collectif, a procédé à une enquête et rédigé un remarquable rapport intitulé *La formation professionnelle pour les demandeurs d'emploi*.

Pour valider les résultats de ce travail et donner à cette question la place qu'elle nous semblait mériter, nous avons ensuite demandé, au nom du collectif associatif Alerte, que le Conseil économique et social s'en saisisse. Malgré l'accueil favorable réservé à cette demande par son président, aucune suite ne lui a été donnée. Il a fallu attendre le Grenelle de l'insertion pour que la question soit reprise. Elle en a constitué l'une des quatre orientations. Des traces s'en retrouvent dans l'Accord national interprofessionnel de 2009 sur le développement de la formation tout au long de la vie professionnelle, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels. Les modalités d'application concrètes pour les demandeurs d'emploi, tout au moins pour ceux qui ne sont pas déjà pré-embauchés, y restent cependant bien obscures.

À l'occasion du Grenelle, nous ayons essayé de regrouper ce qui, d'après notre expérience, pouvait constituer les situations-types des demandeurs d'emploi en matière de formation. Il nous a semblé que l'on pouvait distinguer :

- les personnes sans projet défini. Elles ont un problème d'orientation, de motivation et de parcours, voire de discrimination. Dans la grande majorité des cas, elles ne peuvent préciser un projet que si elles se trouvent en situation de travail ; en tout cas, le travail doit être premier par rapport à la formation. Pas de formation sans emploi ou perspective sérieuse d'emploi ;
- les personnes autonomes qui rencontrent, soit un problème d'inadaptation de leur formation initiale ou d'inadéquation de celle-ci avec la vocation qu'elles se sont découverte à l'usage, soit une obligation de reconversion en raison des caractéristiques de l'offre sur le marché du travail, ou parce qu'elles ont été cassées dans leur précédent métier, ou qu'elles sont victimes d'une discrimination dans le métier choisi. Ces personnes ont un problème de guidance, voire de validation de leur démarche, un problème de financement de leur formation et un problème de revenu pendant toute la période de formation. Pour elles, si les formations comportent un stage chez un employeur, il faut être attentif à ce que le montage du stage précède le contrat avec l'organisme de formation, sauf à faire courir au demandeur d'emploi le risque de perdre son temps en suivant une formation qu'il ne pourra jamais valider ;
- les personnes pré-embauchées, qui ont à se former en vue d'un poste bien défini. C'est le cas, entre autres, des demandeurs d'emploi qui concluent un contrat de professionnalisation ;
- les personnes qui ont besoin de combler une lacune dans le maniement des outils ordinaires du travail ou le besoin d'acquérir une compétence particulière, nécessaire pour être au niveau minimum d'exigence du marché. Cela commence par les savoirs

de base dont le premier est la capacité à se faire comprendre, ce qui suppose non seulement la pratique de la langue, mais aussi une élocution correcte. Si l'on pense aux situations d'illettrisme, on mesure le défi qui se présente à certains et on s'interroge sur la possibilité qu'a le système de formation d'y répondre (de fait, cette mission a souvent été reportée sur les associations). On se trouve dans un cas de figure voisin quand la poursuite de l'exercice d'une profession impose l'acquisition d'une langue étrangère. Plus couramment, il s'agira d'acquérir des capacités techniques plus ou moins spécifiques, par exemple celle de l'utilisation des outils de la bureautique. On est ici dans une problématique très voisine de celle qui concerne les personnes en situation d'emploi ;

- les personnes handicapées par rapport aux exigences du marché du travail ont besoin, d'abord ou aussi, d'apprendre à gérer leur handicap et à faire valoir cette capacité auprès de leurs employeurs potentiels. L'expérience semble montrer que ce besoin spécifique est encore très mal pris en compte.

Une démarche de formation associée à l'emploi

après avoir essayé de comprendre les situations-types rencontrées, nous nous sommes efforcés de détecter les difficultés que chacun pouvait connaître dans une démarche de formation associée à l'emploi, tant pour la formulation de son besoin que pour la prise en considération de ce besoin, pour la détection des moyens de le satisfaire, pour l'obtention des moyens de subsistance pendant le temps passé en formation et, enfin, pour obtenir une certification.

Si le contenu de la formation est au croisement d'une aspiration personnelle et de ce que requiert l'état du marché du travail, c'est surtout le second qui est déterminant. Plusieurs obstacles se présentent au demandeur d'emploi. Le service public de l'emploi va-t-il considérer que la demande est pertinente ? Il ne le fera pas s'il considère que cette demande ne mène pas raisonnablement le demandeur d'emploi à une possibilité d'emploi. C'est souvent le cas pour les personnes confrontées à un problème de reconversion, tant est forte, dans notre pays, la tendance à enfermer les personnes dans leur orientation d'origine. Le demandeur d'emploi, pour autant que la liberté lui en soit laissée, devra, dans ce cas, trouver par lui-même sa formation et les moyens de sa formation. Si, *a contrario*, il y a une évidente adéquation entre la formation souhaitée et les attentes du marché – donc quelques chances d'en obtenir la prescription par Pôle emploi –, encore faut-il que le demandeur d'emploi puisse l'anticiper, ce qui n'est pas aisé ➤

dans l'ignorance où il est des types de formations finançables par le service public de l'emploi, elles-mêmes déterminées par les choix, non rendus publics, de ses financeurs. Quoi qu'il en soit, il devra, là encore, trouver souvent par lui-même sa formation et les moyens de sa formation.

La difficulté peut être inverse quand, pour toutes sortes de raisons, la personne est orientée vers une formation dont elle n'éprouve pas le besoin. Notre pays n'est pas le seul où, par une fausse conception de l'activation, la formation – n'importe quelle formation – devient un succédané de la pénurie d'emplois. Ces pratiques ont un effet désastreux sur l'estime que la personne peut avoir d'elle-même et sur sa confiance dans l'ensemble du processus d'accès à l'emploi et dans les institutions qui y participent. Elles aggravent plutôt qu'elles n'atténuent les dommages psychologiques liés à une situation de chômage de longue durée.

De l'affectation des fonds... à leur mise à disposition

Quand la formation est trouvée, encore faut-il la financer et obtenir des moyens de subsistance pendant son déroulement. En théorie, les moyens ont été accrus et rendus accessibles indifféremment aux demandeurs non indemnisés comme à ceux qui le sont. Mais il y a loin de la décision d'affectation des fonds, notamment la ressource nouvelle que constitue la part affectée aux demandeurs d'emploi du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels, à leur mise à disposition. Encore faudrait-il que Pôle emploi trouve le temps de s'accorder à ce sujet avec les partenaires sociaux, les Régions, les organismes paritaires collecteurs agréés et se dote d'une véritable compétence de mise en œuvre de ces fonds. En attendant, d'un côté l'État a la tentation de trouver d'autres affectations budgétaires à la collecte non utilisée en la préemptant, de l'autre, les demandeurs d'emploi qui n'ont pas renoncé devant tant de difficultés, essaient de trouver des palliatifs auprès d'associations ou de fondations, comme la Fondation deuxième chance.

Quant à la question de la certification, nous n'avons pas une vue suffisamment documentée pour nous prononcer. Notre sentiment est qu'elle n'est pas déterminante quand elle n'est pas explicitement requise par les usages d'une profession, et qu'elle ne trouve tout son sens que quand elle comporte une part de validation des acquis de l'expérience.

En résumé, l'expérience de SNC tend à montrer que la formation professionnelle est efficace, notamment pour les demandeurs d'emploi qui ont un projet professionnel bien identifié et à la mesure de leurs moyens. Nous pensons qu'il est important :

- de faire participer les personnes elles-mêmes à la définition de leurs besoins, si nécessaire par une pédagogie inductive, et de ne pas les écraser de programmes pré-établis. Il faut partir de leurs acquis, les valoriser, puis répondre à leurs demandes, tout en tenant compte de leurs capacités ;
- si possible, articuler de façon plus étroite la formation avec une situation de travail, puisque toutes les études montrent que les formations hors situation de travail sont peu efficaces, alors qu'elles le sont beaucoup plus (avec accompagnement simultané) lorsqu'elles sont articulées avec une situation de travail ;
- de se poser la question de savoir qui intervient dans le contenu des appels d'offres ou dans la définition des attentes des utilisateurs ou des prescripteurs, y compris à l'égard des prestataires publics ;
- de faire participer les personnes à l'évaluation de leur formation ;
- d'articuler, autant que faire se peut, les formations destinées aux salariés avec celles destinées aux demandeurs d'emploi. ■

À lire

La formation professionnelle des demandeurs d'emploi, rapport du groupe de travail présidé par Jean-Marie Marx, janvier 2010.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/104000070/index.shtml>

Rapport du groupe multipartite sur la formation professionnelle, juillet 2008.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000449/index.shtml>

Rapport du Grenelle de l'insertion, mai 2008.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000308/index.shtml>

La formation professionnelle pour les demandeurs d'emploi – Projet collectif Sciences-Po Paris, 2004. http://www.snc.asso.fr/positions/telechargement/debat/formation/0406_fp_scpo.pdf